



SOMMAIRE

Préambule

1. Approbation dernier CR CA 27 11 2019

2. INTERNE

Point Financier

Bilan & Résultat 2019
Placements & Trésorerie
Suivi des Règlements
Suivi RTR/Fonds de Réserve
Point Aides Court Terme
Point Aides Long Terme
Suivi Comptes Accidents et Prévoyance

Vérification des comptes

Point réinscription 2020

Point moteur

Accidents 2019

Règlement Intérieur

Inscriptions cours d'année
Réinscription début d'année

Hangar Nicolas

Historique ANEPVV

Préparation AG

Intervenants

CA sortants / Candidats

Intendance

Votes

Modèles conventions club

DOSSIER CLUB

Janus LE PUY / ASPRES

ROCHEFORT

4. POINTS DIVERS

AG 2020 Gréoux

Dates à retenir

Présents

PIERRE ARROYO

JOSEPH BOCCIARELLI

CHRISTIAN BON

Georges CHEVALET

GERARD COUTELIER

BERNARD GUILLEMIN

GILLES HUG

CHRISTIAN LECUYER

Daniel PERCIAUX

Jean-Michel ROY

Invité

DANIEL GAIME

Absents excusés :

PIERRE ALBERTINI

Gérard CHIOCCI

- PRÉAMBULE

Ouverture du conseil d'administration 10h00 au siège de l'ANEPVV 55 rue des Petites Écuries Paris 75010. Le Président remercie les administrateurs présents pour leurs déplacements.

- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Après correction d'une erreur d'accord grammaticale le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte rendu du 27 novembre 2019.

- INTERNE

POINT FINANCIER :

- RÉSULTAT ET BILAN Fin 2019 : arbitrages éventuels

Comptes de Résultat :

- Total des Charges 218 233,03 €
- Total des Produits 231 819,37 €
- Résultat de l'exercice 2019 + 13 586,34 €
- Particularités de l'exercice la fin de rénovation du LS 6 et sa vente permettant de mettre en lumière la possibilité de travaux jusque-là inaccessibles. Le stock des pièces a été épuré.

Compte de Bilan :

- Actif ou Passif représentent chacun 4 146 601,64 € soit une progression de 158 487,74 par rapport à 2018 provenant essentiellement d'une progression de nos valeurs mobilières de placement et résultat de l'excédent des cotisations sur les participations.

Budget 2020 et arbitrages éventuels

- Le budget 2020 est présenté à l'équilibre
- Total des Charges 166 720,00 €
- Total des Produits 166 720,00 €
- La différence constatée par rapport à 2019 est essentiellement liée au LS 6 rénové et vendu.

Votes

- Compte de Résultat : Vote à l'unanimité des membres présents du Conseil D'Administration,
- Compte de Bilan : Vote à l'unanimité des membres présents du Conseil D'Administration,
- Compte de Budget : Vote à l'unanimité des membres présents du Conseil D'Administration,

- PLACEMENTS ET TRÉSORERIE

Au 07 février 2020 notre disponibilité s'élève à 1 520 430,50 € (41% des avoirs)

Au 07 février 2020 nos placement s'élèvent à 2 151 739,47 € (59% des avoirs)

- SUIVI DES RÉGLEMENTS :

Pourcentage du suivi des règlements fin 2019 :

- associations complètement à jour 98,34 %
- associations partiellement à jour 1,66 %
- Pourcentage des clubs sans aucun règlement 0,65 %

Une seule association n'a pas régularisé à ce jour suite à des difficultés temporaires, sa demande est examinée en fin de séance.

SUIVI RTR / FONDS DE RÉSERVE :

RTR provisoire : disponible fin d'année 2019 : 146 263,60 €

FONDS DE RESERVE provisoire : disponible fin d'année 2019 : 1 112 677,14 €

Les deux comptes présentent un solde en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

- POINT SUR LES AIDES FINANCIÈRES A COURT TERME :

Montant des aides accordées : 224 000 €

En-cours en club : 35 500 €

- POINT SUR LES AIDES FINANCIÈRES A LONG TERME :

Capital dû en début d'année : 357 833 € - Capital fin d'année : 301 158 €

- SUIVI Comptes ACCIDENTS / PRÉVOYANCE :

Comptes ACCIDENTS estimé fin d'année 2019 : 2 003 737,23 €

Comptes PREVOYANCE estimé fin d'année 2019 : 589 137,27 €

Les deux comptes présentent un solde en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

CUMUL : 2 592 910,50 €

- VÉRIFICATION DES COMPTES :

Nos vérificateurs aux comptes se sont transportés au siège de l'ANEPVV pour analyser les documents comptables de l'exercice 2019.

Concernant les comptes rendus de Conseil d'Administration une remarque porte sur l'absence du compte rendu du 27 novembre 2019 qui n'a pu être validé que le 07 février 2020 et donc pas publié sur notre site ANEPVV.

Une remarque concernant les statuts et le Règlement Intérieur qui affichent deux dates différentes à l'article 5.

Concernant le Hangar Nicolas des variations sur la valeur de l'AOT.

Remarque concernant les notes de frais et la valeur kilométrique inférieure au barème national.

- **POINT RÉINSCRIPTION 2020 :**

- Nombre d'associations Inscrites : **155**

- Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : **97**

A noter l'emploi d'internet par 64 associations pour valider leur inscription à ce jour.

POINT MOTEUR : DISPONIBILITÉ

Le moteur 0 540 prévu pour Fayence est au banc d'essai pour une livraison imminente,

En stock un Carter et un Kit,

Nécessité de commander un vilebrequin et deux Kits,

Pas de nouvelle demande.

L'ENAC de CASTELNAUDARY est très coopérative et efficace.

ACCIDENTS

- **2019 : Bilan,**

Nous constatons 29 événements pour l'année 2019 comportant deux décès.

La valeur d'inscription de ces matériels représentent 952 100 €.

- **2020 : Relevé**

Nous constatons 1 événement à la date de ce Conseil d'Administration.

- **Modalité de déclaration**

Nous espérons une déclaration d'accident commune à l'ANEPVV et la FFVP. Il s'avère qu'après trois années de tractations nous sommes contraints de revoir notre propre déclaration qui remplacera au printemps la déclaration actuelle sur le site ANEPVV.

Nous rappelons que la déclaration sous cinq jours est obligatoire.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- **MODIFICATIONS des VALEURS d'INSCRIPTION EN COURS D'ANNÉE :**

L'article 7.4 traite des premières inscriptions, des inscriptions en cours d'année, de la réinscription annuelle mais pas de modification de valeur d'inscription en cours d'année. Une règle doit être définie. Les demandes seront étudiées par le Conseil d'Administration et en cas d'accord il sera convenu que la nouvelle valeur s'appliquera pour l'année complète.

Le principe de modification de valeur sera inscrit au Règlement Intérieur sous l'article 7.4.5.

- **RÉINSCRIPTION DÉBUT D'ANNÉE :**

Le Règlement Intérieur précise que la réinscription en début d'année permet de ne pas réinscrire des aéronefs qui ne vont pas voler pendant six mois. Si une réinscription intervient dans l'intervalle des six mois, le Conseil d'Administration décide que cette réinscription débutera le premier janvier.

- **PREVOYANCE**

Article 8.2

- Ecrire l'ouverture et le maintien du compte « PEVOYANCE » n'est autorisée que si :

- Remplacer TOTALITE par L'ENSEMBLE

HANGAR NICOLAS :

Les projets de la Région Provence Cote d'Azur pour restructurer les implantations immobilières sur l'aérodrome de Vinon sont à trop long terme actuellement pour identifier nos possibilités.

HISTORIQUE ANEPVV

Il est demandé à Michel CRUETTE de bien identifier les initiateurs de la création de l'ANEPVV.

En particulier de ne pas oublier Monsieur MACI.

PRÉPARATION Assemblée Générale :

- **INTERVENANTS**

Rapport Moral : Christian BON,

Rapport d'Activité : Daniel PERCIAUX,

Rapport Financier : Georges CHEVALET,

Projet de budget de l'année 2020 : Georges CHEVALET,

Vérificateurs aux Comptes : Claude BOURASSEAU, Michel CRUETTE,

Rapport Accidentologie : Gilles HUG (sous réserve),

Le fond du support ppt devra être défini pour le 25 février 2020 et les différentes contributions transmises au secrétaire pour cette date.

- **C A SORTANTS : ARROYO, CHIOCCI, GUILLEMIN Candidatures**

Deux des trois sortants pour 2020 se représentent : Gérard CHIOCCI, Bernard GUILLEMIN.

Un candidat nous a adressé sa demande : Monsieur Patrick PORRET présenté par le club :

Association Sportive Vélivole Roger Delmotte (ASVRD) aérodrome de St Quentin Roupy.

- **Intendance**

Hébergement, Restauration, salle OK

Transport des cartons ANEPVV par Monsieur Michel CRUETTE.

- **Votes :**

Une réunion ANEPVV / FFVP est prévue le 20 février pour régler les enregistrements de nombre de voies et les codes zapettes.

4 votes concerneront les rapports statutaires.

2 votes concerneront les élections de 3 Administrateurs et 2 vérificateurs aux comptes.

MODÈLES DE CONVENTION DES CLUBS

Cet item sera traité lors du Conseil d'Administration du Printemps 2020.

CLUBS :

- FAYENCE :

L'association demande une enquête détaillée sur l'emploi des remorqueurs ULM.

En coordination avec la commission fédérale Moyens de Lancement un groupe de travail pourrait préparer cette enquête sur la base de retours d'expérience en sollicitant les clubs détenteurs d'ULM remorqueurs toutes marques et types.

Le Conseil d'Administration donne son accord pour cette enquête avec une présentation au Conseil d'Administration d'automne 2020. Les membres de ce groupe seront nommés lors d'un prochain conseil.

- JANUS

Après étude du devis présenté par l'ARAPA il s'avère que la mise en travaux de rénovation n'est pas réaliste. Aucune décision n'est prise. Nous reportons au prochain Conseil d'Administration la procédure à appliquer.

- LA TOUR DU PIN

Le club demande la désinscription de ses planeurs, de ne conserver que le remorqueur et le moto - planeur en inscription. Le conseil accepte à titre dérogatoire le maintien des inscriptions prévoyance pour les appareils motorisés. Un échange en face à face sera organisé autour des Assemblées Générales de début mars pour analyser les positions et étudier des solutions adaptées.

- PLANEUR PASSION

La situation de ce club est critique. La cotisation de 2019 n'est pas réglée. Le conseil d'Administration décide de prélever les dettes sur le compte accident. Pour garantir leur inscription en 2020 nous demandons le règlement de la cotisation d'adhésion annuelle 2019 de 15 € sans délais et par chèque pour effectuer les opérations de transfert.

- ROCHEFORT :

Cette association en très grande difficulté a été empêchée de voler en 2019 et demande le règlement de ses dettes par une avance sur son compte accident. Le Conseil d'Administration donne son accord.

DEMANDES D'AIDES :

- ELAN PLANEUR :

Élan Planeur demande une aide relais de 65 000 € pour la construction d'un hangar sur deux semestres. Cette aide sert à justifier le règlement des travaux pour recevoir les sommes allouées par l'administration. Nous avons les avis d'attribution des subventions. Le Conseil d'Administration donne son accord pour l'aide 65 000 €.

Cette demande attire notre attention pour les demandes d'aides concernant les constructions immobilières. Un formulaire particulier sera préparé par Georges CHEVALET incluant : un document précisant si la construction est sur un site inscrit au Répertoire des Équipements Sportifs (RES), la fiche INSEE, la copie de l'AOT, ...

- BESANÇON :

Besançon demande une aide de 46 000 € pour l'achat d'un ULM.

Des informations complémentaires sont nécessaires. Le dossier sera étudié par email après réception des mails et documents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Complément au Règlement Intérieur :

Nous devons étudier lors d'un prochain CA les éventuelles limites d'âge pour les différentes fonctions Administrateur et Vérificateurs aux comptes.

DATES A RETENIR

Prochaines réunions du CONSEIL d'Administration

Vendredi 06 mars 2020 - 22h30 - (Après le repas) - GRÉOUX LES BAINS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 06 mars 2020 17h00 - GRÉOUX LES BAINS

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 13 h 05.

Rédacteur Daniel Perciaux